



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 324-2018

**AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil a adopté le règlement no 323-2018 ayant pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Montcalm ce 16^{ième} jour de février de l'an deux mille dix-huit.

Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 février 2018, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour de février 2018.

Michael Doyle
Directeur général et Secrétaire-trésorier